



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MAI 2023**

*Nbre en exercice : 15
Nbre de présents : 13
Nbre de votants : 13
Date de convocation : 28 avril 2023
Date d'affichage : 28 avril 2023*

L'An Deux Mil vingt-trois, le 4 mai à VINGT heures TRENTE, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique et ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick JUBERT, Maire.

Présents : Mr JUBERT Patrick ; Mme CABOCHE Frédérique ; Mr MAZINGUE Rodrigue ; Mr MERCIER Régis ; Mr DURAND Philippe ; Mme BENNEZON Magalie ; Mme DESJARDINS Martine ; Mr DEMAISON Gérard ; Mr BREUX Mathieu ; Mme BERTOUX Julia

Excusée : Madame COTTINET Brigitte

Absente : Madame RONCIERE Aude

Madame Magalie BENNEZON est nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire fait un retour sur la réunion du 6 avril 2023

Monsieur le Maire a reçu par mail une question de Mr DAMAY Olivier, au sujet du dernier point de la dernière réunion, à savoir la suppression d'un poste d'ATSEM, l'année prochaine. Ce point sera traité en question diverse

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour un point supplémentaire. Les élus donnent leur accord.

- Voter le choix de l'OPC (offre de pilotage et de coordination) pour la Salle Notre Dame

- **Délibérer pour adhérer au groupement de commandes concernant la restauration scolaire pour 2023/2024**

Dans le cadre des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération de Conseil Communautaire du 13 avril 2023 relative au groupement de commandes-restauration collective scolaire et ACM

Dans la mesure où le marché de prestations signé avec API, dans le cadre de l'actuel groupement de commandes, arrive à échéance le 31 août 2023 ;

Visant à coordonner, mutualiser et optimiser les achats, la CCALN propose de reconstituer un groupement de commandes pour ce marché de prestations : restauration collective scolaire et ACM (Accueils Collectifs de Mineurs) pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 (reconductible 1 an).

En tant qu'organisatrice des Centres Animation Jeunesse, la CCALN propose d'assurer la coordination de ce groupement.

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 13 avril 2023, portant sur la création du groupement de commandes-restauration collective scolaire et ACM

Dans la mesure où le marché de prestations signé avec API, dans le cadre de l'actuel groupement de commandes, arrive à échéance le 31 août 2023 ;

Visant à coordonner, mutualiser et optimiser les achats, la CCALN propose de reconstituer un groupement de commandes pour ce marché de prestations : Restauration collective scolaire et ACM (Accueils Collectifs de Mineurs) pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 (reconductible 1 an).

En tant qu'organisatrice des Centres Animation Jeunesse, la CCALN propose d'assurer la coordination de ce groupement.

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 13 avril 2023, portant sur la création du groupement de commandes Restauration collective scolaire et ACM,

Les communes, syndicats, associations sont appelés à délibérer pour adhérer au groupement et signer la convention constitutive approuvant ainsi les conditions de leur participation.

Ceci exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'adhérer au groupement de commandes créer par la CCALN portant sur un marché de prestations « Restauration collective scolaire et ACM (Accueils Collectifs de Mineurs) » pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 (reconductible 1 an)
- Entérine les termes de la convention constitutive ci-jointe,
- Désigne Mr JUBERT Patrick comme représentant à la Commission d'appel d'offres créée pour ce groupement
- Autorise Mr le Maire à signer la convention et tous les documents en rapport avec l'exécution et la mise en œuvre de cette décision.

- **Valider le devis de rénovation des sanitaires de la classe maternelle**

Monsieur MAZINGUE Rodrigue présente le devis concernant la rénovation des sanitaires de la classe maternelle. Comme il avait été précisé lors d'un précédent conseil, Monsieur MAZINGUE s'est rapproché de la Sté R.J. RENOV, artisan de la commune. Le devis s'élève à 1890 € HT soit TTC 2079 €. Ce devis concerne les travaux de remise en état du mur des toilettes :

- Dépose des meubles hauts et des cuvettes de WC

- Modification et déplacement des alimentations en eau + remplacement des robinets d'arrêts
- Reprise du bas de mur (plâtrerie à rafraîchir) + recollage des plinthes
- Pose sur l'ensemble des murs, de dalle murale PVC gris clair + profil alu de finition

Après échanges de vues et avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide, à l'unanimité, ce devis.

- **Valider le devis concernant une armoire de rangement papeterie pour la Mairie**

Monsieur MAZINGUE Rodrigue propose au Conseil Municipal, d'acheter une deuxième armoire à rideaux, identique à celle présente dans le bureau des adjoints. Celle-ci sera utilisée pour stocker les fournitures administratives et sera installée également dans le bureau des adjoints. Le devis de la Société SEDI s'élève à 534 € HT soit TTC 640.80 €. Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide ce devis, à l'unanimité.

- **Valider le prestataire pour le feu d'artifice du 13 juillet 2023**

Monsieur le Maire présente le devis la Sté WAGON RUGGIERI, pour le feu d'artifice du 13 juillet. Pour le maintien de la prestation équivalente à 2022, le montant s'élève à 4830 € TTC en lieu et place de 4200 € l'année dernière. Soit 15 % d'augmentation.

Deuxième proposition, prestation quasi identique en qualité et temps, mais remplacement des grosses bombes qui montent à 90 ml par des box avec bombes limitées à 50 ml. Dans ce cas-là, montant 2022 maintenu, soit 4200 € TTC.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, opte, à l'unanimité, pour la deuxième proposition.

- **Voter la subvention Familles Rurales**

Mme ROUSSEAU présente la fréquentation de l'ALSH pour les mois de juillet et août 2022. Monsieur le Maire rappelle que la municipalité subventionne Familles Rurales pour l'organisation de cet accueil sur la base de 4 €/par jour/par enfant.

232 enfants ont été accueillis sur les 2 mois suivant la répartition ci-dessous :

- 737 jours pour les enfants hangestois
- 55 jours pour les enfants venant de l'extérieur mais scolarisés dans la commune

Cette subvention s'élève donc à : $792 \text{ jours} \times 4 \text{ €} = 3168 \text{ €}$ pour juillet et août + la prise en charge du stage BAFD de Mr Tanguy DELARUE au tarif de 599 €

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les élus acceptent, à l'unanimité, de verser la subvention de 3767 € à Familles Rurales pour 2022.

- **Organiser la fête communale des 2,3 et 4 juin 2023**

Monsieur le Maire organise le rétroplanning pour la fête communale des 3 et 4 juin 2023

- Branchements forains validés
- Barrières demandées auprès de la CCALN
- Courriers de conformité des forains réceptionnés
- Achat des tickets prévu le jeudi 1^{er} juin (Mme BERTOUX-Mr LEMAIRE)
- Sécurisation du site prévue
- Les arrêtés sont prêts
- Les employés communaux se chargent du montage du barnum
- Restauration gérée par les sapeurs-pompiers et Association des Amis de l'Ecole
- Mme DESARDILLIER accueillera le groupe d'animation musicale PEACE BAND

- **Renouveler les membres de la commission de contrôle de la liste électorale**

Monsieur le Maire rappelle que les membres de la commission de contrôle des listes électorales sont nommés pour une durée de 3 ans par arrêté préfectoral. Le dernier arrêté en vigueur du 14 décembre 2020 arrivant à échéance, il convient de procéder au renouvellement des membres de ces commissions pour l'ensemble du département.

Monsieur le Maire demandent aux élus actuellement nommés, s'ils acceptent, de nouveau, faire partie de cette commission.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les élus valident, à l'unanimité, la liste suivante, identique à 2020.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme DESJARDINS Martine	Mme RONCIERE Aude
Mme BENNEZON Magalie	Mr PARENT Régis
Mme BERTOUX Julia	Mr BREUX Mathieu
Mr DEMAISON Gérard	Mr DAMAY Olivier
Mme COTTINET Brigitte	

- **Voter le choix de l'OPC (offre de pilotage et de coordination) pour la Salle Notre Dame**

Monsieur le Maire présente le devis de Bâti Tech, concernant la mission OPC dans le cadre de la réhabilitation et l'extension d'un bâtiment en centre de loisirs.

Le devis s'élève à 12 960 € HT soit TTC 15 552 €.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valident, à l'unanimité, ce devis.

QUESTIONS DIVERSES

- Mr DAMAY demande où en est le projet « âge et vie »
Monsieur le Maire lui répond que le travail avance avec la famille DELARGILLE pour l'achat du terrain. Le Notaire est en attente du retour du juge des tutelles, signature à programmer à la suite.
- Monsieur le Maire échange sur la plate-forme de déchets verts. Il est évoqué de mettre en place un système d'amendes pour les personnes qui ne respectent pas le site.
- Les parents d'élèves, présents ce soir, demandent des explications sur le fait que la municipalité ne prend pas en charge l'ATSEM à la rentrée prochaine et expriment leurs inquiétudes quant à cette décision et des répercussions sur la scolarité de leurs enfants.

Mme ROUSSEAU réexplique la situation présentée lors du dernier conseil et rappelle que rien n'est acté, puisque les répartitions ne sont pas arrêtées.

L'ATSEM coûterait 24 000 euros.(au lieu des 7000 euros actuellement car pris en charge par la CCALN). Elle explique que si cette décision était validée, la municipalité envisage de créer un poste avec pour mission la surveillance de la cantine et de la sieste afin de libérer l'ATSEM pendant la sieste pour qu'elle assiste l'enseignant des grandes sections.

Pour conclure les échanges, Mr le Maire informe que le sujet sera réétudié en prenant en compte les doléances des familles. Une réunion de travail aura lieu le 12 juin à 18H30. A la suite, le conseil municipal rencontrera les familles le 13 juin à la salle des fêtes.

Monsieur le Maire informe les élus que la commission villes et villages fleuris aura lieu le 24 août 2023

- Monsieur le Maire informe les élus que le logement de la poste, actuellement occupé par Monsieur Tanguy DELARUE, sera libéré le 1^{er} juillet 2023. La mairie a déjà reçu plusieurs candidatures
- Mr DURAND informe des difficultés qu'il rencontre avec le bruit au mille-club lors de certaines soirées et demande la mise en place d'un limiteur de son. Mr MAZINGUE a fait faire un devis (2745 euros HT/ 3294 euros TTC). Ce sujet est à approfondir et sera confirmé en commission bâtiments.
- Monsieur le Maire informe :
 - Que suite à sa rencontre avec Mme Camille PAUMARD, elle lui a confirmé que la mise en place des panneaux serait réalisé mi-juin et qu'elle souhaite organiser une inauguration du sentier fin juin, début juillet. La date est à déterminer.
 - Qu'elle souhaite mettre en place un nettoyage de printemps par le groupe d'adolescents
- Monsieur le Maire informe que la balade gourmande est maintenue le 17 juin 2023

Prochaine séance le 29 juin 2023

Séance levée à 23H00

